

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2018

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Madame SEZILLE DES ESSARTS

Présents : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE, LAMBERT, CHARTREL, DURAND, LEFEVRE, LECOMTE et POIRET

Mmes : SIMON, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

Pouvoirs : Mme FERNANDEZ-MOPIN à M. DE RE, Mme HARDIER-QUINT à Mme SIMON

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 8 juin 2018, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE PRET

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt de 200 000 €. Quatre banques ont été contactées pour ce prêt d'une durée de 12 ans et proposent les taux suivants :

- La Banque Postale : 1.17 %
- Le Crédit Agricole : 1.18 %
- La Caisse d'Epargne : 1.52 %
- La Caisse des Dépôts : 2.05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt.

CCPN : TRANSFERT DE COMPETENCE « Santé »

Monsieur GODEFROY présente à l'Assemblée ce dossier. Il s'agit, suite à la pénurie de médecins sur le territoire de la Communauté de Communes, de créer un centre de santé intercommunal dans des locaux mis à disposition par la Ville de NOYON. Deux médecins salariés seront embauchés pour une ouverture prévue en fin d'année.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), approuve le transfert de la compétence « Santé » à la CCPN

CCPN : TRANSFERT DE COMPETENCE « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau »

Monsieur GODEFROY

TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Monsieur le Maire revient sur la détermination des tarifs des concessions funéraires et du columbarium. La revalorisation des concessions funéraires est assise sur la taxe foncière non bâtie de l'année considérée soit 40 306 € en 2018. Pour le Columbarium, la revalorisation est assise sur la taxe foncière bâtie soit 555 938 €.

Compte tenu de la faible augmentation de chacune de ses bases, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2017.

TARIFS DES PRESTATIONS LORS DES MANIFESTATIONS

A la demande du Trésorier Principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le repas du 14 juillet 2018, soit :

- 13 € le repas pour les extérieurs au village (apéritif, plat et dessert)
- 18 € la bouteille de champagne
- 6 € la bouteille de vin rosé ou de vin rouge
- 2 € la bière
- 1,50 € la bouteille (1,5 litres) d'eau plate ou gazeuse et 0,50 € le petite bouteille (0,50 litre)
- 1 € le soda

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'un crédit de 6 700 € a été ouvert au BP 2018, dont 1 130,45 € sont affectés à notre adhésion à la SPA. 5 569,55 € sont donc disponibles pour être répartis entre nos Associations.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée par la Commission, soit :

- Association de Bizy : 300 €
- A.S.C.C. : 500 €
- Attelage et Tradition : 500 €
- Cuts qui bouge : 300 €
- Les Amis de l'Ecolier : 450 €
- Passage BAFA : 450 €
- Prix de Pommery : 90 €
- Vie Libre : 150 €
- Croix Rouge : 150 €
- Association ENVOL : 50 €
- Association Bien vieillir chez soi : 150 €
- Association des Donneurs de sang bénévoles : 150 €
- FNATH Association des accidentés de la vie : 150 €
- LIB 44 : 150 €
- Coopérative scolaire Classe de mer : 900 €
- Chambre des métiers de l'Oise : 100 €
- Resto du Cœur de l'Oise : 500 €

Un reliquat de 529,55 € reste disponible pour d'éventuelles demandes dans le courant de l'année 2018.

PLU : EMPLACEMENT RESERVE AUX PRES DE LA GALETTE

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le permis de construire pour l'installation d'une antenne Free Orange a été déposé. Son implantation se trouve sur l'emplacement réservé n°3 du PLU. Cet emplacement était destiné à la future station d'épuration. Ce projet est caduc. La station de Baboeuf sera en service au 2^{ème} semestre 2018. En 2003, l'implantation du pylône SFR avait été accordée.

Compte tenu de l'actuelle procédure de révision du PLU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature d'un accord de construction de l'antenne Free Mobile/Orange sur une partie du terrain correspondant à l'emplacement réservé ER3 du PLU en vigueur.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement de l'école primaire sont engagés depuis le 23 avril.
- Les travaux de voirie rue de la Motte et rue de la Pommeraye ont commencé jeudi 7 juin.
- Pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise et l'entretien des espaces verts inscrits au BP 2018, des financements auprès de la Fondation du Patrimoine et de l'Agence de l'Eau sont à l'étude. L'obtention d'un Label, pour les travaux de l'Eglise, est nécessaire pour solliciter une subvention. Un rendez-vous est fixé le 26 juin avec un architecte du patrimoine. Un autre architecte sera sollicité pour avis.

L'agence de l'Eau peut financer à hauteur de 50 % l'achat de matériels alternatifs pour l'entretien des espaces verts, sous réserve de mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée de nos espaces

publics, d'un plan de formation de nos agents et d'un plan de communication auprès de nos concitoyens. Ce dossier est à l'étude.

RAPPORTEURS DE COMMISSIONS :

HISTOIRE et PATRIMOINE : La nuit des Eglises aura lieu le 23 juin 2018 à 20 h 00 à CUTS. Une information sera diffusée sur le panneau électronique

COMMUNICATION : Le site INTERNET n'a pas été migré par l'ADICO.

Le flash municipal pour le 14 juillet est en cours. Il inclura un article sur l'entretien des devantures par les riverains ainsi que sur les déchets sauvages, inadmissibles sur le territoire.

ENVIRONNEMENT : Le projet d'aménagement de la Place comportant des barrières fixes ou articulées au niveau de la Pharmacie et autour du Monument aux Morts est en cours d'étude.

FETE ET CEREMONIE : Le repas du 14 juillet sera un Cari de poulet (plat typique créole) avec animation dansante.

Le voyage annuel du CCAS est prévu le 29 septembre : Visite du Stade de France et croisière sur la Seine.

Le 1^{er} septembre, feu d'artifice à 21 h 30, dans les jardins de la Maison de retraite.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Michel MARCHAND